Préface

Redécouvrir, à la lecture d'un catalogue de vente, la minute d'un traité datée du 3 août 1529 et portant les signatures autographes de Louise de Savoie et de Marguerite d'Autriche, voilà assurément un événement de taille pour une institution responsable de la mémoire diplomatique de la France. C'est ce qui survint à l'été 2019, avec l'acquisition par la direction des Archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères du chartrier du château de Villebon, accompagnée de l'entrée dans ses collections de cette minute qui scellèrent les résultats de la négociation de la paix de Cambrai, fameuse sous l'appellation de paix des Dames.

Alors que l'historiographie de cet épisode singulier des relations entre le royaume de France et l'empire des Habsbourg s'était tout juste enrichie des travaux d'un colloque international à Liège et à Bourg-en-Bresse en 2017-2018, que pouvaient révéler de plus la minute retrouvée ? Ce questionnement fut d'abord exprimé en décembre 2021 au centre des Archives diplomatiques de La Courneuve parmi les participants à la journée d'étude, organisée afin de valoriser cette nouvelle entrée dans le fonds des traités. Il est aujourd'hui au cœur du présent ouvrage, fruit d'une réflexion collective, construit grâce aux contributions d'auteurs et d'autrices, d'historiens et d'historiennes, d'archivistes, nourries de leur expertise du monde de la Renaissance.

Le propos est nécessairement multiple. Outre le rappel du contexte historique du traité de Cambrai, cette publication vise à la compréhension d'une diplomatie moderne en gestation, dont les usages et l'attribution des rôles connaîtront encore un siècle et plus de transformations, avant d'aboutir à une administration des Affaires étrangères structurée sous le règne de Louis XIV. À cet égard, et au risque assumé de l'anachronisme, on ne saurait lire les développements consacrés aux « Dames de paix et de concorde » qui menèrent les négociations du 8 au 29 juillet 1529, sans regretter que ces prolégomènes d'une « diplomatie féministe » – et sans conteste féminine – fussent tombés dans l'oubli avec la fin de la Renaissance.

Quoi de plus naturel enfin que cette publication aborde avec soin et expertise les causes de la dispersion des pièces constitutives de notre traité ? Celle-ci permet de mesurer la mutation structurelle que constitua en France, pour la conservation des archives comme pour la conduite de la diplomatie, l'affirmation de l'État absolutiste. Les archives des Affaires étrangères, créées par Colbert de Croissy, secrétaire d'État de 1680 à 1696, sont devenues le réceptacle obligé des papiers diplomatiques et notamment des engagements internationaux de la France. Ainsi le pôle

des traités de la direction des Archives conserve aujourd'hui tous les accords conclus à partir du traité de paix des Pyrénées, du 7 novembre 1659. S'agissant de sa collection de traités plus anciens, il a vocation à l'enrichir chaque fois que l'occasion s'en présente, en application du code du patrimoine. L'enjeu est aussi, comme le présent ouvrage en témoigne, de voir les Archives diplomatiques œuvrer à la connaissance de mémoires de l'État dispersées au fil de l'histoire, en étroite collaboration avec les grandes institutions concernées et avec le concours de scientifiques portés par la même ambition.

Nicolas Chibaeff

Directeur des Archives diplomatiques